

Règles du jeu



Concours des décorations de Noël

Pour participer, aucune inscription n'est requise. Pour voter, je remplis le bulletin de vote ci-dessous.

Un seul bulletin de vote est accepté par foyer. Pour être comptabilisé, le bulletin doit être intégralement et lisiblement rempli.

Je le mets dans la boîte aux lettres de l'Aful 1 située au 22 rue de Laon ou je le scanne et l'envoie à l'adresse suivante : contact@afulcommanderie.fr

Date limite de dépôt ou d'envoi : 27 décembre 2021 (minuit).

Les trois maisons qui auront le plus de votes seront déclarées gagnantes du concours (or, argent, bronze).

Les résultats seront indiqués sur le site : <https://afulcommanderie.fr>

La Boîte aux lettres du Père Noël est située au 22 rue de Laon du 29 novembre au 15 décembre 2021

Tous les enfants peuvent y glisser leur lettre. Afin que le Père Noël puisse répondre, il ne faut pas oublier d'indiquer nom, prénom et adresse postale.

Bulletin de vote « Maison la mieux décorée de Noël »

Votant

Nom de famille :

Adresse :

Vote en faveur de

Adresse de la maison la mieux décorée :

Concours des décorations de Noël

La Commanderie des Templiers 1



Viens déposer ta lettre au Père Noël au 22 rue de Laon